

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/034 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PRINCIPE DU FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE DE L'ORGANISATION DU 58^{ème} TOUR DE CORSE AUTOMOBILE 2015 « WRC » (HORS GUIDE DES AIDES SPORT)

SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

L'An deux mille quinze et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MILANI Jean-Louis, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme GIOVANNINI Fabienne
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme LACAVE Mattea à M. BIANCUCCI Jean
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne

Mme RUGGERI Nathalie à M. MILANI Jean-Louis
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. VANNI Hyacinthe à M. SIMEONI Gilles

ETAIENT ABSENTS : MM.

FRANCISCI Marcel, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 14/210 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2015,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe d'un soutien financier de la Collectivité Territoriale de Corse (hors Guide des aides Sport) à hauteur de 700 000 euros en vue de l'organisation par la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), du 1^{er} au 4 octobre 2015, du 58^{ème} Tour de Corse Automobile 2015 WRC, pour un coût total prévisionnel de 2 millions d'euros.

ARTICLE 2 :

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2015 au chapitre 933, fonction 32, compte 6574, Programme 4211 F.

ARTICLE 3 :

PRECISE que le Tour de Corse Automobile « WRC » doit pouvoir être pérennisé et que son parcours doit emprunter a minima les itinéraires emblématiques des précédentes éditions du Tour de Corse Automobile en ce qu'ils constituent le patrimoine mémoriel des corses et garantissent la valeur ajoutée d'une telle manifestation.

ARTICLE 4 :

INVITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lui soumettre un rapport sur ce dossier lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée de Corse intégrant également les décisions des autres collectivités sollicitées.

ARTICLE 5 :

SOUHAITE qu'une étude affinée sur les retombées économiques générées au niveau local soit effectuée sur la base de l'édition 2015.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 février 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Financement de l'organisation du 58^{ème} Tour de Corse Automobile 2015 WRC

Au mois de novembre 2014 s'est déroulée la 57^{ème} édition du Tour de Corse Automobile ERC automobile, manche française du Championnat d'Europe des Rallyes pour lequel notre Collectivité a apporté tout son soutien.

Il s'avère que le Président de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) m'a fait part il y a quelque temps de son vif souhait de voir organisée à nouveau en Corse, à partir de 2015, la seule manche française du Championnat du monde des rallyes, sous le format WRC.

Cette manifestation sportive se déroulerait du 1^{er} au 4 octobre 2015. L'itinéraire traverserait chaque année la Haute-Corse et la Corse-du-Sud et au minimum, un an sur deux, les villes d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte et Porto-Vecchio (rallye en « ligne » désormais), abandonnant ainsi le parcours réduit du Championnat ERC de type « marguerite ». Un minimum de 250 véhicules serait ainsi présent en Corse et un accueil privilégié serait réservé aux pilotes insulaires.

Pour confirmer la place du Tour de Corse 2015 au calendrier 2015 du Championnat du monde des rallyes WRC, il est impératif cependant que la CTC prenne rapidement un engagement financier ferme.

Le Président de la FFSA sollicite ainsi notre Collectivité afin d'obtenir son soutien financier à hauteur de 700 000 euros pour l'organisation du Tour de Corse WRC 2015, d'un coût total prévisionnel de 2 000 000 euros.

D'autres collectivités sont aussi sollicitées pour un montant total de 500 000 euros : départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud (130 000 euros chacun), communes d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte et Porto-Vecchio (240 000 euros pour ces 5 communes).

Je précise que la FFSA sera en charge de l'organisation de ce Tour de Corse WRC 2015, en partenariat avec l'ASACC Tour de Corse.

Je vous propose donc de réserver une suite favorable à cette demande de soutien financier exceptionnel, qui permettra à la Corse de retrouver en 2015 une épreuve du Championnat du Monde des Rallyes WRC et de bénéficier ainsi de substantielles retombées économiques en arrière-saison.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2015 (secteur Sport - chapitre 933, fonction 32, compte 6574, Programme 4211 F).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.